

LES COUCHES

Les couches de coton d'aujourd'hui sont beaucoup plus modernes et faciles d'entretien: les velcros et les boutons-pression ont remplacé les épingles, en plus le lavage se fait à la machine.

Les couches de coton sont reconnues comme choix écologique par le

*Programme Choix
Environnemental
d'Environnement Canada*



AVANTAGES DES COUCHES DE COTON

Les bébés sont plus confortables et ont moins de rougeurs sur les fesses grâce à l'air qui circule plus librement;

Les bébés apprennent la propreté facilement et plus rapidement;

Les parents économisent: pour rendre un enfant propre, l'utilisation d'un ensemble de couches de coton coûte entre 500 \$ et 1 000 \$ incluant les dépenses en lavage, l'achat de couches jetables par contre se totalise entre 1 500 \$ et 2 500 \$;

La quantité de déchets enfouie diminue;

Les ressources naturelles sont préservées;

L'économie du Québec est encouragée: plusieurs marques de couches de coton étant fabriquées ici.

L'achat de couches de coton de qualité permet une seconde utilisation pour un autre enfant.

Mentreau Communication & Impression

PROGRAMME POUR L'ACHAT DE COUCHES DE COTON



AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$

offerte par la



RÉGION DE J. ARMAND BOMBARDIER

Val-Saint-François

Municipalité Régionale de Comté

Depuis 2005

Pour toutes informations : (819) 826-6505
poste 21

SAVIEZ-VOUS QUE...

- Au Québec, 600 millions de couches jetables sont enfouies chaque année, équivalent à 6 000 camions à ordures;
- Pour rendre un enfant propre, 7 000 couches jetables sont nécessaires, soit près d'une tonne de déchets;
- Les couches jetables représentent, en importance, le troisième constituant des déchets des lieux d'enfouissement;
- Dans un lieu d'enfouissement, une couche jetable ne se décompose qu'après 300 à 500 années;
- Les coûts d'enfouissement des couches jetables dans la MRC du Val-Saint-François ont été estimés à environ 10 000 \$ en 2004.

UNE ALTERNATIVE... LES COUCHES DE COTON



UN PETIT COUP DE POUCE DE LA MRC

La MRC du Val-Saint-François encourage les parents qui résident sur son territoire à utiliser les couches de coton en leur accordant une aide financière.

Ainsi, les nouveaux parents recevront un remboursement de 100 \$ pour l'achat d'un ensemble de couches de coton.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE CE REMBOURSEMENT?

Tous les parents des bébés âgés de moins de six (6) mois et résidant dans l'une des dix-huit (18) municipalités de la MRC du Val-Saint-François.



Imprimé sur papier recyclé, recyclable à 100%

COMMENT PROFITER DE CE REMBOURSEMENT?

- Acheter un ensemble de couches de coton (minimum 20);
- Présenter les documents suivants au bureau de la MRC du Val-Saint-François avant le 31 janvier de l'année suivante:
 - la facture originale de l'ensemble de couches de coton, peu importe la marque ou le magasin;
 - la preuve de naissance de l'enfant concerné;
 - la preuve de résidence de l'enfant.
- Signer le contrat d'engagement d'utilisation des couches de coton (fourni par la MRC).

Vous recevrez par la poste votre remboursement de 100 \$.

Les bureaux de la MRC sont situés au :
810, Montée du Parc
Richmond (Québec)
JOB 2HO

**POUR PLUS
D'INFORMATION,
CONTACTEZ LA MRC
AU (819) 826-6505
POSTE 21**

